

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

2025

1. DISPOSITIONS GENERALES :

- Les présentes conditions régissent les ventes effectuées par la société SAFTAIR VENTILATION, SAS au capital de 300 000 Euros dont le siège social est situé 15 Rue du Levant, Torcy Le Petit – 76590 – immatriculée au RCS de Dieppe sous le numéro 440 531 879, par l'intermédiaire de ses agences.
- Toute remise de commande engage le « Client » et est soumise à l'acceptation, sans réserve, des présentes conditions générales de vente « CGV » réputées acceptées sauf réserve(s) expresse(s) formulée(s) par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège social SAFTAIR VENTILATION.
- Les présentes CGV peuvent évoluer, à notre gré. Elles annulent et remplacent celles qui auraient été précédemment communiquées au Client.
- Aucune des clauses portées sur les bons de commande ou sur les correspondances qui nous parviennent de nos Clients ne peut, en conséquence, y déroger, sauf stipulation contraire incluse en termes exprès et précis dans le texte de nos offres ou de nos acceptations et agréée par SAFTAIR VENTILATION.

2. DEVIS – RECOMMANDATION :

- En qualité de fabricant, SAFTAIR VENTILATION via son bureau d'étude ne doit pas manquer à son obligation de conseil. SAFTAIR VENTILATION s'engage à cet effet à exécuter cette obligation en se conformant aux règles de l'art de la profession.
- Des frais forfaitaires d'étude seront décomptés.
- Les devis, études et recommandations effectués par nos agents sont réalisés uniquement à partir d'informations délivrées par le Client. Il revient ainsi à ce dernier de veiller à ce que ces informations soient conformes aux règles de l'art et aux prescriptions particulières d'emploi en fonction du projet et de la réalisation recherchée. SAFTAIR VENTILATION ne sera en aucun cas tenue pour responsable d'un défaut d'adaptabilité des produits.
- Pour toute étude et prise de côtes effectuées sur chantier, le Client se doit de sécuriser les lieux, du début jusqu'à la fin de l'intervention de nos agents. Dans le cas contraire, SAFTAIR VENTILATION se dégage de toute responsabilité concernant la conformité de l'étude effectuée. SAFTAIR VENTILATION se réserve la possibilité de ne pas intervenir en cas de manquement à cette obligation de sécurité.

3. ENGAGEMENT :

- Les offres faites par nos agents ne constituent engagement de notre part qu'autant qu'elles auront été confirmées par écrit.
- Le Client est réputé être d'accord avec le contenu de notre confirmation si, dans les cinq jours ouvrés et en tous cas avant la livraison, il ne nous a pas fait connaître par écrit ses observations éventuelles. A défaut de toute observation écrite, la commande a un caractère définitif.
- L'enregistrement d'une commande spéciale donne lieu à perception d'un acompte égal au tiers du montant de la commande.
- Nous sommes libérés de l'obligation de livraison en cas de force majeure ou bien d'évènements tels que mobilisation, guerre, grève totale ou partielle, lock-out, incendie, inondation, interruption ou retard de transport, manque de matière première ou toute autre cause entravant l'activité de notre entreprise ou de nos fournisseurs ou menant un chômage total ou partiel pour nous-mêmes ou nos fournisseurs.

4. PRIX ET FACTURATION :

- Sauf stipulation contraire, nos prix sont donnés à titre indicatif, sans engagement de durée et nos ventes sont toujours faites au cours du jour de la livraison.
- Nos prix s'entendent hors taxes. Toutes modifications, soit de taux, soit de nature des taxes auxquelles sont assujetties nos ventes ou leur transport, ainsi que toute nouvelle taxe, sont, dès leur date légale d'application, répercutées sur les prix déjà remis par nous à nos Clients, ainsi que sur ceux des commandes en cours.
- Nous nous réservons le droit de réviser nos prix, sans préavis, même en cours d'exécution d'un marché si des conditions de main d'œuvre, de matière ou de transport venaient à être modifiées.

De telles variations ne peuvent être, en aucun cas, un motif de résiliation de la commande.

- Des frais forfaitaires de facturation seront décomptés.
- Sauf convention contraire, formulée par écrit, nos prix s'entendent toujours pour marchandises vendues et agréées départ usine ou de nos entrepôts. Ils pourront faire l'objet de frais de livraison.
- Les prix de transport par fer ou eau sont donnés à titre de renseignement et sont sans garantie.

5. DELAIS DE LIVRAISON :

- Les délais de livraison ainsi que les délais de transport sont donnés à titre indicatif et sauf imprévu.
- Sauf convention formelle contraire, ils ne constituent aucun engagement de notre part. Tout retard dans la livraison ne pourra constituer une cause de résiliation de la commande, ni ouvrir droit à des dommages et intérêts au profit du Client.

6. TRANSPORTS – CAMIONNAGES :

- Les marchandises, même expédiées - après accord entre les Parties - franco de port par SAFTAIR VENTILATION, voyagent toujours aux risques et périls du Client.
- En cas de retard, perte, avarie ou vol, il appartient au Client de prendre l'initiative de la réclamation auprès du transporteur et ce, dans les délais impartis, par lettre recommandée avec accusé de réception.
- Les marchandises, transportées à titre exceptionnel à nos risques, et/ou dans nos camions, sont acheminées normalement jusqu'à lieu désigné par le Client. Si celui-ci demande une livraison à l'intérieur d'un chantier et de façon plus générale sur une route ou un chemin non carrossable ou en dehors d'une voie normalement ouverte au trafic public, le conducteur du véhicule pourra s'y refuser s'il estime que le terrain n'est pas praticable. Toutefois, même dans l'hypothèse où notre conducteur accepterait, nous déclinons toute responsabilité dans l'hypothèse de dommages quelconques causés par notre véhicule, à l'entrée de ce chantier et à l'intérieur du chantier, pour toute cause ne pouvant être imputée à une faute spécifique de conduite.
- En effet, la direction des manœuvres nécessaires pour l'accès du véhicule à l'intérieur des installations du destinataire doit être prise en charge par le Client, sous sa responsabilité, tant en ce qui concerne les dégâts éventuels de notre propre véhicule que pour le préjudice pouvant être causé à autrui.
- Le déchargement des marchandises est toujours à la charge du Client, qui s'engage à être présent pour toute livraison, qu'il s'agisse d'un transport par fer, eau ou route. Une livraison stipulée « franco-chantier » ne modifie pas cette clause.
- Le déchargement de nos camions doit être effectué en bonne et due forme à l'aide d'une main d'œuvre suffisante et dans les plus courts délais, à partir du moment de leur arrivée sur le chantier. Les temps d'attente seront à la charge du Client.

7. RECEPTION DES MARCHANDISES :

- Les marchandises sont réputées réceptionnées et agréées départ usine ou entrepôts.
 - Lors de leur arrivée au lieu de destination, il appartient au Client de reconnaître leur état avant de procéder au déchargement sous sa responsabilité.
 - Il est seul qualifié pour faire des réserves auprès du transporteur en se conformant aux dispositions des articles L. 133-3 et L. 133-4 du Code de Commerce disposant d'un délai de 72h pour former toute protestation motivée.
 - En cas de carence du Client à prendre livraison ou à retirer des marchandises commandées, il nous sera loisible, après mise en demeure restée sans effet sous 1 mois calendaire, soit de poursuivre l'exécution du contrat en justice et de réclamer du chef de cette carence le règlement du prix et tous dommages et intérêts, soit encore de conserver purement et simplement les acomptes éventuellement versés par le Client afin de nous dédommager du préjudice subi, et ce, à titre de clause pénale.
- Cette dernière disposition ne s'applique pas aux marchandises qui sont conservées par nos soins conformément aux termes d'un contrat de dépôt dûment régularisé et en vigueur.

8. RETOURS :

- Les marchandises objet d'une commande définitive conforme à l'article 3 ne seront pas reprises, sauf stipulation exceptionnelle contraire et moyennant la facturation de frais de retour.

9. GARANTIE ET RECLAMATIONS :

Sous réserve des dispositions de l'article 7 ci-dessus :

- En cas de livraison non conforme ou sujette à litige, les réclamations doivent nous être adressées par écrit dans les huit (8) jours qui suivent la réception de la marchandise et avant toute mise en œuvre.
Passé ce délai, SAFTAIR VENTILATION garantit ses produits conformément aux articles 1641 et suivants du Code Civil et L110-4 du Code de Commerce.
- Les dimensions, couleurs et poids de certains matériaux soumis à des variations inhérentes à leur nature ou à leur fabrication, bénéficient des tolérances d'usage.
- Les commandes sont, sauf stipulation contraire, exécutées en qualités courantes avec les tolérances des normes françaises.
- Les matériaux devront être employés conformément aux règles de l'art. Nous déclinons toute responsabilité s'il n'en est pas ainsi.
- Tous les produits SAFTAIR VENTILATION sont garantis un (1) an à compter de la date figurant sur la facture d'achat.
- En toute hypothèse, le vendeur ne pourra être tenu qu'au remplacement pur et simple des produits reconnus défectueux dans les conditions où ils ont été vendus, à l'exclusion de toute indemnité, les produits ainsi remplacés restant sa propriété.
- Un litige relatif à une marchandise délivrée par SAFTAIR VENTILATION ne peut en aucun cas justifier un défaut de paiement.

10. EMBALLAGE – PALETTISATION :

- Si la marchandise est livrée sur palette ou sous emballage consigné, le montant de la consignation est porté sur facture et payable en même temps que la marchandise. Le remboursement de cette consignation n'est exigible qu'après réception de ces emballages à notre marque, retournés aux frais du Client et en bon état au lieu de départ, et ce, dans un délai maximum de trois mois. Passé ce délai, le négociant sera en droit de transformer ces consignations en vente ferme.

- Les emballages retournés en mauvais état ne sont pas repris et sont tenus à la disposition du Client pendant un délai d'un mois.

- Tout emballage renvoyé par le Client directement en usine doit être accompagné d'un avis de retour précisant la date de l'envoi et sa composition.

- En aucun cas, la consignation des emballages n'en confère la propriété.

- Le Client reconnaît avoir l'entièvre charge de la gestion des déchets liés aux emballages et marchandises commandées. Le coût de la gestion de ces déchets étant supporté en intégralité par le Client.

11. REGLEMENTS :

- Nos ventes sont faites, au comptant, sans escompte et à notre domicile, sauf stipulation contraire.
- L'acceptation de nos traites ne constitue ni novation, ni dérogation au premier alinéa de la clause ci-dessus.
- Le Client accepte par avance toute compensation légale qui pourrait intervenir, le droit de renoncement étant expressément prévu entre les Parties comme une prérogative exclusive de SAFTAIR VENTILATION.
- Le refus d'acceptation de nos traites ou un quelconque défaut de paiement d'une facture à son échéance, même après régularisation, par le Client professionnel, peut entraîner si bon semble à SAFTAIR VENTILATION, l'exigibilité immédiatement de l'intégralité de notre créance sans mise en demeure préalable. Des intérêts de retard sont décomptés dès le défaut de paiement, et rendent immédiatement exigible l'indemnité forfaitaire de 40 € par facture non réglée prévue à l'article D 441-5 du Code de Commerce. Nous nous réservons en outre le droit de suspendre ou d'annuler les commandes en cours et de demander éventuellement des dommages et intérêts.
- Les intérêts de retard sont calculés sur la base du taux de l'intérêt légal multiplié par trois majorés de 5 points en conformité avec la Loi de Modernisation de l'Economie dite « loi LME ».
- A titre de clause pénale, une indemnité minimum de 15 % sera due sur les factures non réglées, sans préjudice de toute action en dommages et intérêts. Il est entendu que cette clause pénale porte sur des retards de paiement et n'est donc en aucun cas libératoire.

- A l'occasion de toute vente, nous nous réservons le droit de réclamer du Client ou d'un tiers, chèque de garantie, caution ou encore cession ou délégation de créances, ou toute autre garantie que nous jugerons opportune. Nous nous réservons également le droit de résilier la vente en cas de refus ou faute de réponse.

- Enfin, et sous réserve de l'article 9 des présentes, nous ne garantissons nos matériaux que lorsqu'ils sont payés.

12. RESERVE DE PROPRIETE :

Les marchandises livrées restent notre propriété jusqu'au paiement intégral des factures. Il est cependant entendu dans le cadre d'une livraison franco de port que le transfert des risques au Client s'opère dès la remise des marchandises au transporteur.

13. PROPRIETE INTELLECTUELLE :

La vente de marchandises ne transmet aucun droit et aucune licence sur usage de brevets, marques ou dénominations commerciales. Le Client reconnaît qu'il ne bénéficie d'aucun droit de propriété sur les marques et autres signes distinctifs de la société SAFTAIR VENTILATION et s'interdit de les utiliser de quelque manière et à quelque titre que ce soit à moins d'y avoir été expressément autorisé par la société SAFTAIR VENTILATION.

14 - DONNEES A CARACTERE PERSONNEL :

Les Données à caractère personnel (« Données ») éventuellement fournies par le Client sont nécessaires au traitement de sa commande, à l'établissement des factures et éventuellement à des fins d'invitation à des événements, d'analyses et/ou d'enquêtes. Elles peuvent par conséquent être communiquées aux différents services de SAFTAIR VENTILATION, à toute société du Groupe AIRVANCE, ainsi qu'à ses différents fournisseurs, partenaires ou sous-traitants à cet effet. Ces Données sont utilisées à tout moment conformément à la législation en vigueur et au règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) dans le respect des finalités déterminées ci-dessus. Les Données sont conservées et traitées pour la durée nécessaire à la réalisation de la finalité poursuivie et au maximum pour une durée correspondant à la durée de la relation d'affaires, augmentée des délais nécessaires à la liquidation et à la consolidation des droits, des durées de prescription et d'épuisement des voies de recours. SAFTAIR VENTILATION met en œuvre les mesures de sécurité conformes à l'état de l'art en vue d'assurer la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des Données de notre Client. Le Client peut exercer ses droits d'accès, de rectification et d'opposition, ainsi que de portabilité, d'effacement et de limitation auprès de SAFTAIR VENTILATION à l'adresse courriel suivante : donneespriersonnelles_saftair@saftair.com

15 - ETHIQUE :

Le Client déclare, en son nom et pour le compte de toute société liée au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce ou de toute personne ou entité agissant pour son compte - Appliquer et respecter les réglementations dans les pays où il est présent ou exerce une activité commerciale, en matière d'éthique, de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent, et notamment les dispositions françaises (loi Sapin II) / Ne figurer sur aucune liste de sanctions des Nations Unies, de l'Union Européenne et Françaises / N'exercer aucune activité directement ou indirectement dans des pays sous embargo. Le Client s'engage à communiquer sans délai à SAFTAIR VENTILATION tout manquement aux dispositions ci-avant. Dans le cadre du contrat, le Client s'engage à respecter strictement les lois et règlements applicables en matière d'exportation.

16. CONTESTATIONS :

En cas de contestations sur l'interprétation ou l'exécution des présentes conventions et qui ne pourraient être résolues à l'amiable, tout litige sera porté devant les tribunaux compétents dans le ressort desquels se trouvera situé le siège social de SAFTAIR VENTILATION à l'ouverture de la procédure et ce quelles que soient les modalités de paiement acceptées, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs et ce nonobstant toutes clauses contraires.